



Lycée privé
Beau Jardin

CONDITIONS FINANCIÈRES Année 2022/2023

Ensemble scolaire Marie de Galilée

• CONTRIBUTIONS FAMILIALES :

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, **un tarif différencié** sur le **LEGT BEAU JARDIN** sera appliqué **en fonction du quotient familial de référence** de chaque famille : trois tranches existent, comme le précise le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Contribution mensuelle	Montant mensuel
Supérieur ou égal à 9 750 €	100 % de la contribution de base	87,50 €
Compris entre 7 750 € et 9 750 €	90 % de la contribution de base	79 €
Inférieur ou égal à 7 750 €	80 % de la contribution de base	70 €

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, merci de nous fournir votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.

Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

Ce tarif préférentiel n'interdit pas aux parents de solliciter les bourses d'Etat s'ils sont éligibles.

Ces frais de scolarité comprennent :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique.
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier.
- Le coût des dépenses énergétiques (*la progression estimée de ces coûts est de 25% sur 3 ans*).
- Les frais administratifs.

Remise supplémentaire :

- Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILÉE, remise de 10% sur la scolarité du 2^{ème} enfant.
- Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILÉE, remise de 15% sur la scolarité du 3^{ème} enfant.
- Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILÉE, remise de 20% sur la scolarité du 4^{ème} enfant.

- **INSCRIPTION :**

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **40 €** au retour du dossier.
En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

- **DEMI-PENSION :**

Nombre	Mois
2 jours	46 €
3 jours	68,5 €
4 jours	90 €

- **INTERNAT :**

360 € par mois sur 10 mois.

- **FRAIS ANNEXES :**

Fournitures (redevance forfaitaire pour l'année) : **70,00 €**

Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (APEL) : **18,50 €**

Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.

Association sportive (facultatif) : **18,00 €**